



## Un vigile de magasin a commi plusieurs acte ilegale

Par tag120000, le 12/12/2017 à 01:33

**BONJOUR** marque de politesse[smile4]

voila hier un vigile d'un magasin ma pris en flagrant délit de vole il mattender a l'extérieure du magasin et a demander a vérifier mes poche que je lui et motrer deja je crois qu'il na pas le droit de faire cela il a seulement le droit de contrôler les bagage a main un manteau n'est pas un bagage a mains il ne porter sur lui aucun signe distinctif de son activité professionnel n'y brassard au autre carte susceptible de l'identifier il ma demander de le suivre se que j'ai fait vue que je reconaisser mon tord a aucun moment je n'ais niée mon acte et je me suis toujours montré coopératif avec lui il menmême donc a l'arrière du magasin et la deux autre personne arrive aucun signe distinctif non plus il commence a me mettre la pression et demande de sortir tout les objet volé se que je fait puis ils mettent les main dans mes poche ses qui est illégale et vérifie eux même puis le "vigile" me dit face a face tu me vole je te vole (j'avai acheter d'autres article que javai payer j'ai toujour mon ticket) puis il me mette la pression quand je dit a vigile qu'il na pas le droit que j'ai payer ses article les autre personne dans la pièce commence alors a me dire de me taire si je veux que sa se passe bien il part donc avec mes achat je ne sait pas ou dans la resserve et il me font sortir par la porte de livraison du magasin sans mes article et il me dise de ne jamais revenir voila pourquoi j'aimerais savoir quoi faire je n'est pas vue de caméra dans la réserve n'y a la porte ou il mont fait sortir

**MERCI** marque de politesse[smile4]

Par amajuris, le 12/12/2017 à 13:28

bonjour,  
vous avez volé dans le magasin, ce qui est un délit et vous reprochez aux vigiles qui vous ont intercepté d'avoir commis des actes illégaux.  
vous pouvez déposer une plainte au commissariat contre le magasin qui pourra également se retourner contre vous pour vol.  
je vous conseille de voir un avocat pénaliste pour saura vous renseigner sur la meilleure procédure à adopter.  
salutations

Par **Visiteur**, le **12/12/2017** à **15:21**

Bsr,

D'accord avec ce qui précède.  
De plus une formule de politesse est requise sur ce site.

Par **amajuris**, le **12/12/2017** à **15:32**

et le message est difficilement compréhensible au vu d'un français approximatif et de l'absence totale de ponctuation !

Par **jos38**, le **12/12/2017** à **16:21**

bonjour. on comprend quand même que comme très souvent, le voleur minimise son acte (j'ai été coopératif, je reconnais mes torts).ça me rappelle une personne qui avait volé une couette exposée devant un magasin dans une galerie marchande et s'en était pris au commerçant "vous faites exprès de nous tenter en exposant votre marchandise..."